

## CAPD du 16 mai 2019 Déclaration du SE-Unsa

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs,

La CAPD de ce 16 mai se tient dans un contexte social où l'instabilité et les questionnements sont grands. La réforme de la fonction publique à venir, et ses possibles conséquences sur l'existence de telles instances, sur le recours massif aux contractuels n'est pas d'ordre à rassurer les enseignants tarnais.

En ce qui nous concerne, cette CAPD lance, pour cette fin d'année scolaire, un marathon administratif obligatoire, où les plannings seront serrés, mais où il faudra malgré tout arriver à prendre le temps de faire les choses sereinement et pour le bien de nos collègues.

L'**urgence** est le maître mot depuis quelques temps en effet. Là où il faut deux ans pour mettre en place des évaluations nationales, elles l'ont été en 6 mois, avec les conséquences que l'on connaît. La mise en place du nouveau mouvement s'est faite de la même façon, avec là encore, de nombreux retards induits.

Que dire de la **forme** aussi, au regard de ce qui est discuté par exemple dans le cadre de la loi Blanquer où les annonces, les amendements, les retours en arrière sont légion, sans qu'aucun acteur de la communauté éducative ne soit consulté. L'article concernant la création des EPLESF est ainsi supprimé, puis deux amendements le font revenir, sous deux formes différentes, imposant l'accord des communautés éducatives à travers le conseil d'administration et les conseils d'écoles, l'un d'entre eux maintenant explicitement le directeur et ses compétences pour chaque école de l'établissement, sans aucun lien hiérarchique, l'autre maintenant un chef d'établissement exerçant les compétences du directeur d'école et un chef d'établissement adjoint en charge des classes du 1er degré. En suivant, dans la même logique, la commission du Sénat introduit un amendement qui prévoit que les directeurs d'école ont autorité sur les enseignants de l'école au sein de celle-ci et qu'ils participent, avec l'IEN, à leur évaluation. Dans la foulée, le gouvernement dépose un amendement supprimant cet amendement de la commission. Vous avez dit cacophonie ? Si pour préparer une séquence d'apprentissage sur les fractions ou les nombres décimaux, les enseignants étaient aussi clairs, nous comprendrions mieux les résultats aux enquêtes PISA par exemple.

Ce rappel du contexte étant clos, nous nous réunissons aujourd'hui pour traiter des demandes de candidatures pour congé formation et pour la formation CAPPEI, et nous le précisons, sur temps scolaire.

● En ce qui concerne le **congé formation**, il nous paraît capital que chaque enseignant souhaitant se former, que ce soit pour améliorer ses pratiques ou pour préparer par exemple une réorientation professionnelle, puisse voir sa demande satisfaite. Dans le Tarn, la situation a souvent permis aux enseignants de pouvoir accéder à leurs demandes dès leur second essai. Pouvons-nous nous en satisfaire quand certains collègues, en situation de souffrance, ont un besoin rapide de se former. C'est le cas aujourd'hui d'au moins deux collègues dont la situation devra sans doute être étudiée en RH si elles n'obtiennent pas satisfaction.

Cependant, certains enseignants n'ont pas attendu et se lancent malgré tout, à titre personnel, sur leur temps libre, dans des processus de formation. Depuis le 01/01/17, tous les agents du service public bénéficient d'un compte personnel d'activité (CPA), dont le congé personnel de formation (CPF) pour lequel l'employeur prend à sa charge les frais ou une partie de ceux-ci, occasionnés par la dite formation. Où en est sa mise en œuvre dans le département du Tarn ?

● Concernant la **formation CAPPEI**, les heureux élus sont peu nombreux. Sera-t-il possible de dédoubler les postes comme cela avait été évoqué l'an passé par Madame la Directrice Académique ? Là aussi, la spécialisation va dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une augmentation des compétences des enseignants. Plus large sera le nombre des enseignants formés, mieux l'éducation s'en portera.

Monsieur le Directeur Académique, nous vous remercions.